

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le 12 03 2024
ID : 974-249740101-20240311-2024_005_BC_5-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 12
Nombre de représentés : 3
Nombre d'absents : 1

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE QUATRE MARS à 16 h 00,
le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO à Le Port, en salle du
Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M.**
Emmanuel SERAPHIN, Président.
Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2024_005_BC_5
Plan Local pour l'Insertion et
l'Emploi (PLIE) : Renouvellement
2024 de la participation financière des
ateliers chantiers d'insertion (ACI)
retenus dans le cadre de la convention
pluriannuelle 2023-2024

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Mme Huguette BELLO - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa
COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme
Mircille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme
Vanessa MIRANVILLE - M. Olivier HOARAU - M. Philippe LUCAS - M.
Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

ÉTAIT ABSENT(E) :

M. Fayzal AHMED-VALI

Nombre de votants : 15

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
27 février 2024

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
11/03/2024

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Laetitia LEBRETON procuration à M. Irchad OMARJEE - M. Henry
HIPPOLYTE procuration à M. Olivier HOARAU - M. Bruno DOMEN
procuration à M. Philippe LUCAS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 4 MARS 2024

AFFAIRE N°2024 005 BC 5 : PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE) : RENOUELEMENT 2024 DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DES ATELIERS CHANTIERS D'INSERTION (ACI) RETENUS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2023-2024

Le Président de séance expose :

Dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) financé par le Fonds Social Européen Plus (FSE+), le conseil communautaire du 28 mars 2022 a émis un avis favorable pour le lancement d'appels à projets relatif aux Ateliers de Chantier d'Insertion (ACI).

Le FSE+ qui vise à promouvoir l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail participe à hauteur de 80 % aux actions du PLIE (via des mises en concurrence obligatoires).

Par ailleurs, dans le cadre du financement FSE 2021-2022, à l'issue d'un contrôle, il a été demandé par les services FSE de la Direction de l'Economie, Emploi, du Travail et des Solidarités (DEETS), de modifier la convention actuelle afin de qualifier le financement du TCO pour les ACI de « prestation ».

La présente délibération vise donc à :

- attribuer le financement des ACI pour 2024 ;
- modifier la convention 2023-2024 conformément aux exigences du FSE+.

Rappel de l'Appel à projets 2023-2024

Critères de sélection :

Les actions retenues doivent répondre aux critères indiqués ci-après :

- Une activité en lien avec les thématiques prioritaires suivantes :
 - Actions culturelles et patrimoniales ;
 - Actions portant sur une activité de développement durable, notamment la protection de l'environnement, l'économie circulaire ;
 - Actions à vocation économique non concurrentielle (selon les conditions fixées par l'Etat) ;
 - Actions dédiées à la protection des espaces naturels répondant à un projet d'aménagement global du territoire ;
 - Jardins (familiaux par exemple) orientés vers la production biologique ou les savoir-faire traditionnels, ou de nouvelles cultures (secteur agricole).
 - Actions innovantes.
- Une intégration des problématiques d'accès à l'emploi des bénéficiaires du PLIE ;
- Une méthodologie de mise en œuvre pertinente démontrant le réalisme du calendrier, de l'organisation de l'activité et des formations dispensées, de la mobilisation partenariale, du montage financier.

Public :

L'action devra concerner les participants du PLIE du Territoire de l'Ouest.

Date :

L'action a démarré en janvier 2023 et se poursuit sur l'année 2024.

Financement :

L'appel à projets permet le financement du poste d'encadrement technique à hauteur maximum de 30 000 € par ACI pour chaque année. Suite aux modifications de la convention, il s'agira de financer la prestation de l'ACI.

Instruction des dossiers :

Pour ce renouvellement, une analyse technique des dossiers a été réalisée selon les pièces suivantes telles que le dossier déposé au CDIAE ou la convention avec la DEETS pour la période concernée, le bilan intermédiaire et financier de l'action de l'année N ainsi que les CV des salariés encadrants.

Sur les 20 dossiers conventionnés en 2023, 2 ACI ne seront pas renouvelés :

- ASES pour l'Atelier de Chantier d'Insertion D3E : liquidation judiciaire le 21/09/2023
- Les Amis de l'Océan Indien pour l'ACI En selle : non renouvellement de la convention par la DEETS

Suite à l'analyse, un bilan intermédiaire a été réalisé.

Activités pour les 170 salariés recrutés : Des activités plutôt agricoles (cultures raisonnées/bio), informatiques (ateliers numériques, réparation de mobiles, d'ordinateurs), couture ou de récupération de vélos à réparer...

Actions innovantes

- Réalisation de vidéos d'Atelier Chantier d'Insertion avec un support de production sur le site internet Valorisanoo (faire connaître leur offre de service ou de produit) ;
- Défilé de mode ;
- Actions de proximité au sein des quartiers, en partenariat avec des écoles ou accueil pour des stages vacances numériques, sensibilisation au tri des déchets et recyclage...).

Exemple de sorties : Renouvellements de CDDI ; Agent de restauration (CDI), Formations qualifiantes (hôtesse de caisse), des créations d'entreprise (traiteur, institut esthétique, gelées d'aromates).

Convention de renouvellement

La convention sera disponible en séance.

Dossiers à renouveler :

Envoyé en préfecture le 11/03/2024

Reçu en préfecture le 11/03/2024

Publié le



ID : 974-249740101-20240311-2024_005_BC_5-DE

Nom du porteur	Intitulé de l'ACI	Communes	Montant demandé	Renouvellement
Association des Solidaires de l'Économie Sociale "ASES"	Atelier de Chantier d'Insertion D3E	La Possession	30 000,00 €	non
AGIDESU	ACI AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET PEDAGOGIQUE	Le Port	30 000,00 €	oui
ASSOCIATION AN GREN KOULER	ACI SEMENCES PEI	Le Port	30 000,00 €	oui
ASSOCIATION AN GREN KOULER	ACI BANN ZARDIN LA VI	Le Port	30 000,00 €	oui
ACADÉMIE POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES	Atelier répar'active au sein des QPV	Le Port	30 000,00 €	oui
EDUCANOO	FILANOO	Le Port	30 000,00 €	oui
AGAME, insertion par l'informatique	ACI "Réparation de smartphones"	Le Port	30 000,00 €	oui
AGAME, insertion par l'informatique	ACI-AGAME "Réemploi en informatique"	Le Port	30 000,00 €	oui
LE PIED A L'ETRIER	MISE EN SELLE 2023	Saint-Leu	30 000,00 €	oui
LES PALETTES DE MAGUERITE	ACI VOILES	Saint-Paul	30 000,00 €	oui
LES PALETTES DE MAGUERITE	ACI FER	Saint-Paul	30 000,00 €	oui
ASSOCIATION CYBERUN	ACI AUDIOVISUEL ET METIER DE L'IMAGE	Saint-Paul	30 000,00 €	oui
Institut d'Insertion par l'Innovation - 3i	Smart Oil (fabrication de savon à partir d'Huile Alimentaire Usagée)	Saint-Paul	30 000,00 €	oui
ASSOCIATION AN GREN KOULER	ACI PORTE DU PAYS DE MAFATE	Saint-Paul	30 000,00 €	oui
Association Les amis de l'océan indien	ACI En selle	Saint-Paul	30 000,00 €	non
Les Jardins de Fond Imar	ACI Tour des Roches Bassin Vital	Saint-Paul	30 000,00 €	oui

			Envoyé en préfecture le 11/03/2024	
			Reçu en préfecture le 11/03/2024	
			Publié le	
			ID : 974-249740101-20240311-2024_005_BC_5-DE	
LANTANT KAZ-KABAR	Projet Pilote en Agroforêt Pastorale, Patrimoniale et Pédagogique (P.P.A.P.P.P.) / "AN LE-KOL BITASYON FONNKER"	Saint-Paul	30 000,00 €	oui
WEBCUP	ACI NUMERIQUE OUEST	Saint-Paul	30 000,00 €	oui
ASSOCIATION MAOTEO	ACI LENA	Trois-Bassins	30 000,00 €	oui
LE PIED A L'ETRIER	3B1	Trois-Bassins	30 000,00 €	oui

Le montant total des dossiers à renouveler est de 540 000 €.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 07/12/2023.

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville du 21/11/2023.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **VALIDER** pour les ACI présentés, le renouvellement de leur financement pour l'année 2024, selon les montants indiqués dans le tableau ;
- **VALIDER** le projet de convention qui sera signé entre la Communauté d'agglomération et chaque association ;
- **AUTORISER** le Président à signer les conventions avec chaque association ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **AUTORISER** le Président à solliciter la subvention FSE dans le cadre du PLIE, à hauteur de 80 % maximum des montants alloués et dans la limite de l'enveloppe FSE, pour le cofinancement des encadrements techniques des ACI retenus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président